

## Travaux de rénovation avec déclaration à la cesu

Par Maman01, le 18/06/2011 à 06:45

Bonjour,

J'ai fais apl a un "artisant" pour refaire des travaux de peinture a mon domicile

Il avait son annonce sur un journal comme top annonce ou il disait qu'il acceptait les chèques emploi, j'ai un compte cesu et comme les travaux de bricolage sont limités à 500 euros par an, je lui ai confié ceux ci que j'ai payé par deux chèques bancaire.

Je lui ai réglé une première fois la moitié avec heureusement un document signé de sa part précisant la somme, mais a sa seconde venue je ne l'ai pas fait il devait revenir "fignoler" et j'avais confiance vu qu'il avait laissé du matériel chez moi. Hors il a mis 15 jours a revenir prendre son matériel (en mon absence) en me laissant sur place les détrituces, à mon apl lui signalant son indélicatesse il m'a dit vous pouvez bien les mettre vs même à la poubelle, que je n'étais qu'une chieuse etc.... et il m'a raccroché au nez. je lui ai expédié un sms lui demandant de m'indiquer son num d'assuré social nécessaire pour moi pour le déclarer il n'a jamais répondu. Je ne sais pas exactement ou il réside mais j'ai la possibilité de le savoir vu qu'un de ses employé (un jeune) connais l'un de mes fils.

Que puis je faire ? vu qu'il ne m'a pas fait de devis et qu'en dehors des deux chèques et du papier signé pour l'un de ceux ci je n'ai rien d'autre... je pense qu'il peut être "agressif"

Merci pour votre réponse Cdl